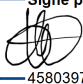


**2L LOGISTIQUE**

Société par actions simplifiée au capital de 52.000 euros  
Siège social : Centre Européen de Frêt – 12, avenue d'Alegera - MOUGUERRE (64990)  
803.093.152 RCS BAYONNE

**FEUILLE DE PRÉSENCE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 JANVIER 2025**

N° d'ordre	Dénomination sociale des associés	nombre d'actions			nombre de voix	Nom, prénom usuel, des mandataires	signature
		N.P	USUF	P.P			
1	<b>Société HEGALAK</b>			789	<b>789</b>		DocuSigned by: <i>Vincent Etchebarne</i> 579BC7B753804EB...
2	<b>M. Vincent ETCHEBARNE</b>			500	<b>500</b>		DocuSigned by: <i>Vincent Etchebarne</i> 579BC7B753804EB...
3	<b>Société FLUX DEVELOPPEMENT</b>			1.842	<b>1.842</b>		Signé par :  45803974C85543D...
4	<b>Société LAGUNTZA</b>			236	<b>236</b>		Signé par : <i>Pierre LATASTE</i> E28907DF9F584C0...
	<b>TOTAL</b>			3.367	<b>3.367</b>		

Le Président

Signé par :  
  
45803974C85543D...

## **2L LOGISTIQUE**

Société par actions simplifiée au capital de 52.000 euros  
Siège social : Centre Européen de Frêt – 12, avenue d'Alegera - MOUGUERRE (64990)  
803.093.152 RCS BAYONNE

---

<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 13 JANVIER 2025</b></p>
---

L'an deux mille vingt-cinq,  
et le lundi treize janvier, à quatorze heures quinze,

Les associés de la Société « 2L LOGISTIQUE » se sont réunis en assemblée générale au siège de la société sur convocation de Monsieur Frédéric LUX, représentant légal de la société FLUX DEVELOPPEMENT, Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, agissant en son nom personnel et/ou comme mandataire.

Monsieur Frédéric LUX, représentant légal de la société FLUX DEVELOPPEMENT, Présidente, préside la séance.

Il rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Démission de Monsieur Vincent ETCHEBARNE de ses fonctions de Directeur Général,**
- **Nomination de la société HEGALAK en qualité de Directeur Général,**
- **Pouvoir en vue des formalités légales.**

Puis personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

### ***PREMIERE RESOLUTION***

---

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Vincent ETCHEBARNE de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour.

***CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.***

### ***DEUXIEME RESOLUTION***

---

L'assemblée générale nomme en qualité de nouveau Directeur général, à compter de ce jour, pour une durée illimitée :

**La société HEGALAK,**  
société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros,  
dont le siège social est à HASPARREN (64240) – 170 chemin Zur Harria – Quartier Celhay,  
immatriculée au RCS de BAYONNE sous le numéro 938 172 863,

*Monsieur Vincent ETCHEBARNE, en sa qualité de représentant légal de la société HEGALAK déclare accepter les fonctions auxquelles la société vient d'être nommée et n'être l'objet d'aucun empêchement ou interdiction quelconque susceptible de l'empêcher d'exercer lesdites fonctions.*

***CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.***

**TROISIEME RESOLUTION**

---

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un associé, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services [www.docuSign.fr](http://www.docuSign.fr).

**Le Président**

Signé par :  
  
45803974C85543D...

**Un associé**

DocuSigned by:  
*Vincent Etchebarne*  
579BC7B753804EB...